

*SÉANCE DU 05 AVRIL 2016*  
*20 H 30*

L'an deux mil seize, le cinq avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de M. RAIGNEAU Michel, Maire.

**ÉTAIENT PRÉSENTS**: Mmes et MM RAIGNEAU, GRILLAT, TROJNAR, CACHON, DESAVEINES, DE MEYER, MARTIN, LEBEAU, CHABROL, TOUZELET, CHEVALIER, RISSET, ALVERGNAT, MOREAU.

**ABSENTE** : Mme ALVES.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Mme LEBEAU Chantal

**COMPTE-RENDU DE LA DERNIÈRE RÉUNION** :

Le compte-rendu de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité des voix.

**ORDRE DU JOUR**

**SERVICE DES EAUX**

**N° 2016-10**

**1. Compte administratif et compte de gestion 2015**

M. le Maire quitte la séance.

Le Conseil Municipal sous la présidence de M. CACHON Bernard, délibérant sur le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2015 dressé par M. RAIGNEAU Michel, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultat reporté		150 559.07		38 584.43		189 143.50
Opérations de l'exercice	110 572.71	135 900.48	20 639.94	20 329.17	131 212.65	156 226.65
TOTAUX	110 572.71	286 459.55	20 639.94	58 910.60	131 212.65	345 370.15
<b>Résultats de clôture</b>		<b>175 886.84</b>		<b>38 270.66</b>		<b>214 157.50</b>
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	110.572.71	286 459.55	20 639.94	58 910.60	131 212.65	345 370.15
<b>Résultats définitifs</b>		<b>175 886.64</b>		<b>38 270.66</b>		<b>214 157.50</b>

Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents compte,

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

Considérant que ces résultats sont en concordance avec le compte de gestion du même exercice établi par le receveur de la commune,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité

- le compte administratif de 2015

- le compte de gestion du receveur en tout point conforme dans ses résultats avec le compte administratif 2015.

## **N° 2016-11**

### **2. Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2015

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2015

Constatant que le compte administratif fait apparaître les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2014	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2014	RESTE A REALISER 2014	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTION DE RESULTAT
				Dépenses		
INVEST	38 584.43 €		- 313.77 €	0.00 €	0.00 €	38 270.66 €
				0.00 €		
FONCT	150 559.07 €	0.00 €	25 327.77 €	Recettes		175 886.84 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement

Décide d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2015</b>	<b>175 886.84 €</b>
<b>Affectation obligatoire :</b>	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	0.00 €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>	
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	0.00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	175 886.84 €
Total affecté au c/1068 :	0.00 €
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2015</b>	
Déficit à reporter (ligne 002)	0.00 €

## **N° 2016-12**

### **3. Budget 2016**

Présenté par M. le Maire, il s'équilibre en dépenses et recettes après reprise du résultat antérieur à la somme de :

287 579.00 € pour la section d'exploitation

191 134.00 € pour la section d'investissement

Ce budget est approuvé à l'unanimité des voix.

## **SERVICE D'ASSAINISSEMENT**

## **N° 2016-13**

### **1. Compte administratif et compte de gestion 2015**

M. le Maire quitte la séance.

Le Conseil Municipal sous la présidence de M. CACHON Bernard, délibérant sur le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2015 dressé par M. RAIGNEAU Michel, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultat reporté		63 040.30		107 888.55		170 928.85
Opérations de l'exercice	102 200.69	133 903.87	98 039.44	53 982.95	200 240.13	187 886.82
TOTAUX	102 200.69	196 944.17	98 039.44	161 871.50	200 240.13	358 815.67
<b>Résultats de clôture</b>		<b>94 743.48</b>		<b>63 832.06</b>		<b>158 575.54</b>
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	102 200.69	196 944 17	98 039.44	161 871.50	200 240.13	358 815
<b>Résultats définitifs</b>		<b>94 743.48</b>		<b>63 832.06</b>		<b>158 575.54</b>

Constata, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents compte,

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

Considérant que ces résultats sont en concordance avec le compte de gestion du même exercice établi par le receveur de la commune,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité

- le compte administratif de 2015

- le compte de gestion du receveur en tout point conforme dans ses résultats avec le compte administratif 2014.

## **N° 2016-14**

### **2. Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2014**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2015

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2015

Constatant que le compte administratif fait apparaître les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2014	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2014	RESTE A REALISER 2014	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTION DE RESULTAT
INVEST	107 888.55 €		- 44 056.49 €	Dépenses 0.00 €	0.00 €	63832.06 €
				0.00 €		
FONCT	63 040.30 €	0.00 €	31 703.18 €	Recettes		94 743.48 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement

Décide d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2015</b>	<b>94 743.48 €</b>
<b>Affectation obligatoire :</b> A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	0.00 €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b> Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	0.00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	94 743.48 €
Total affecté au c/1068 :	0.00 €
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2015</b> Déficit à reporter (ligne 002)	0.00 €

### ***N° 2016-15***

#### **3. Budget 2015**

Présenté par M. le Maire, il s'équilibre en dépenses et recettes après reprise du résultat antérieur à la somme de :

195 557.00 € pour la section d'exploitation

200 803.00 € pour la section d'investissement

Ce budget est approuvé à l'unanimité des voix.

### **LOTISSEMENT LES COQUELICOTS**

### ***N° 2016-16***

#### **1. Compte administratif et compte de gestion 2015**

M. le Maire quitte la séance.

Le Conseil Municipal sous la présidence de M. CACHON Bernard, délibérant sur le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2015 dressé par M. RAIGNEAU Michel, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultat reporté						
Opérations de l'exercice	138 740.16	138 740.16	153 227.16	153 227.16	291 967.32	291 967.32
TOTAUX	138 740.16	138 740.16	153 227.16	153 227.16	291 967.32	291 967.32
<b>Résultats de clôture</b>						
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	138 740.16	138 740.16	153 227.16	153 227.16	291 967.32	291 967.32
<b>Résultats définitifs</b>						

Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents compte,

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

Considérant que ces résultats sont en concordance avec le compte de gestion du même exercice établi par le receveur de la commune,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité

- le compte administratif de 2015

- le compte de gestion du receveur en tout point conforme dans ses résultats avec le compte administratif 2015.

**N° 2016-17****2. Budget 2016**

Présenté par M. le Maire, il s'équilibre en dépenses et recettes après reprise du résultat antérieur à la somme de :

138 229.16 € pour la section d'exploitation

138 227.16 € pour la section d'investissement

Ce budget est approuvé à l'unanimité des voix.

**COMMUNE****N° 2016-18****1. Compte administratif et compte de gestion 2015**

M. le Maire quitte la séance.

Le Conseil Municipal sous la présidence de M. CACHON Bernard, délibérant sur le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2015 dressé par M. RAIGNEAU Michel, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultat reporté		160 461.06	6 104.84		6 104.84	160 461.06
Opérations de l'exercice	794 445.85	904 400.79	303 879.54	178 958.55	1 098 325.39	1 083 359.34
TOTAUX	794 445.85	1 064 861.85	309 984.38	178 958.55	1 104 430.23	1 243 820.40
<b>Résultats de clôture</b>		<b>270 416.00</b>	<b>131 025.83</b>			<b>139 390.17</b>
Restes à réaliser			36 510.00		36 510.00	
TOTAUX CUMULES	794 445.85	1 064 861.85	346 494.38	178 958.55	1 140 940.23	1 243 820.40
<b>Résultats définitifs</b>		<b>270 416.00</b>	<b>167 535.83</b>			<b>102 880.17</b>

Constata, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents compte,

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

Considérant que ces résultats sont en concordance avec le compte de gestion du même exercice établi par le receveur de la commune,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité

- le compte administratif de 2015

- le compte de gestion du receveur en tout point conforme dans ses résultats avec le compte administratif 2015.

**N° 2016-19****2. Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2015

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2015

Constatant que le compte administratif fait apparaître les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2014	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2014	RESTE A REALISER 2014	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTION DE RESULTAT
				Dépenses 36 510.00 €		
INVEST	- 6 104.84 €		- 124 920.99 €	0.00 €	- 36 510.00€	- 167 535.83 €
FONCT	198 565.90 €	38 104.84 €	109 954.94 €	Recettes		270 416.00 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement

Décide d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2015</b>	<b>270 416.00 €</b>
<b>Affectation obligatoire :</b> A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	167 535.83 €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b> Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	0.00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	102 880.17 €
Total affecté au c/1068 :	167 535.83 €
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2015</b> Déficit à reporter (ligne 002)	0.00 €

### ***N° 2016-20***

#### **3. Budget 2016**

Présenté par M. le Maire, il s'équilibre en dépenses et recettes après reprise du résultat antérieur à la somme de :

871 403.00 € pour la section d'exploitation

464 81700 € pour la section d'investissement

Ce budget est approuvé à l'unanimité des voix.

### ***N° 2016-21***

#### **VOTE DES TAUX D'IMPOSITION POUR 2016**

M. le Maire présente au Conseil la proposition de la Commission des Finances

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité les taux suivants :

- Taxe d'habitation 9.18 %
- Taxe foncière (bâti) 16.29 %
- Taxe foncière (non bâti) 37.68 %

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

### ***N° 2016-22***

#### **SUBVENTIONS 2016 :**

12/2016

Le Conseil Municipal prend connaissance des propositions faites par la commission des Finances et décide d'allouer les sommes ci-dessous aux sociétés et groupements dont les noms suivent :

Association sportive	500 €
Comité des Fêtes (y compris feu d'artifice et musique de la St Louis)	4 500 €
+ subvention exceptionnelle	500 €
Amitié et Loisirs	750 €
UNRPA	350 €
Coopérative des écoles (y compris transport)	2 800 €
Anciens combattants – UNC	305 €
La Gaule de l'Ouanne	150 €
+ 20 € par carte pour les jeunes pêcheurs	
Epona	300 €
Amicale des anciens élèves	50 €
Théâtre des Vallées	400 €
Taekwondo Club	500 €
Les Randonneurs des bords de l'Oaunne	200 €
Association des parents d'élèves	150 €
Confrérie de St Eloi	250 €
Football Club de la Vallée de l'Ouanne	250 €
Refuge de Chilleurs au Bois	412.92 €
Ligue contre le cancer	35 €
Croix Rouge Française	50 €
Etablissements scolaires (par enfant)	(4x) 40 €
Mucoviscidose	50 €
Réveil vieilles mécaniques triguéroises (aide démarrage)	300 €
Collectif SATORI	150 €

Soit la somme totale de 13 112.92 €

### **N° 2016-23**

#### **TRAVAUX DE VOIRIE 2016 :**

M. le Maire présente le projet de travaux de voirie à réaliser sur l'année 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de retenir les travaux suivants :

Site 1 – Entre les Raignaults et les Mauguenons	6 840.00 €
Site 6 – Champ d'en haut (s/150 m2) (Restructuration de chaussée avec gravillonnage bicouche sur 150 m2 uniquement)	648.00 €
Site 7 – Les Grands Marteaux	1 937.40 €
Site 8 – La Bourgonnière	13 308.00 €
Site 4 – Les Grands Moreaux (chiffré sur Douchy) (Restructuration avec gravillonnage bicouche uniquement)	864.00 €

Total TTC 23 597.40 €

Il autorise M. le Maire à signer avec la Communauté de Communes de Château-Renard, tous documents correspondants à la réalisation de ces travaux.

### **N° 2016-24**

#### **DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL POUR LE PROJET D'ACCESSIBILITÉ DES ÉCOLES :**

Monsieur le Maire expose le projet suivant :

Le Conseil Municipal a approuvé un Agenda d'Accessibilité programmé (Ad'Ap) pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public. Les travaux correspondants sont prévus sur une période de 5 ans. Pour l'année 2016, il est prévu de réaliser l'accessibilité des écoles de la commune.

Le coût des travaux s'élève à 15 768 € HT.

M. le Maire informe le conseil municipal que le projet est éligible au fonds de soutien de l'investissement public local.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- adopte le projet d'accessibilité des écoles pour un montant de 15 768 € HT
- adopte le plan de financement ci-dessous

Dépenses (€ HT)		Recettes (€ HT)	
Travaux	15 768.00	Fonds de Soutien à l'Investissement Local (40 %)	6 307.00
		DETR (40 %)	6 307.00
		Autofinancement	3 154.00
Total	15 768.00	Total	15 768.00

- sollicite une subvention de 6 307.00 € au titre du fonds de soutien à l'investissement local, soit 40 % du montant du projet

- charge M. le Maire de toutes les formalités.

#### **N° 2016-25**

### **DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL POUR LE PROJET DE CRÉATION D'UNE DÉFENSE INCENDIE :**

Monsieur le Maire expose le projet suivant :

Le Conseil Municipal a approuvé le projet de création d'une défense incendie au lieu-dit « La Cave ».

Le coût des travaux s'élève à 15 226.25 € HT.

M. le Maire informe le conseil municipal que le projet est éligible au fonds de soutien de l'investissement public local.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- adopte le projet de création d'une défense incendie au lieu-dit « La Cave » pour un montant de 15 226.25 € HT

- adopte le plan de financement ci-dessous

Dépenses (€ HT)		Recettes (€ HT)	
Travaux	15 226.25	Fonds de Soutien à l'Investissement Local (30 %)	4 568.00
		DETR (50 %)	7 613.00
		Autofinancement	3 045.25
Total	15 226.25	Total	15 226.25

#### **N° 2016-26**

### **PRIX DE VENTE DES TERRAINS DU LOTISSEMENT « LES COQUELICOTS » :**

M. le Maire propose au Conseil Municipal de baisser le prix de vente des terrains du lotissement « Les Coquelicots ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer à 25.00 € HT le prix du m2.

Cette modification sera transmise à des constructeurs et agences du secteur.



**VENTE DE PARCELLES :**

M. le Maire propose au Conseil Municipal de vendre des parcelles de terre qui sont actuellement en location et des parcelles de bois.

Le Conseil, après en avoir délibéré, donne un accord de principe et charge M. le Maire de contacter les locataires.

**AFFAIRES DIVERSES**

M. le Maire demande au Conseil s'il accepte de traiter les affaires diverses. Le Conseil répond favorablement.

***N° 2016-27*****LOCATION DE TERRES :**

Suite à l'acquisition d'une parcelle sise aux « Rouillères » cadastrée ZW 14 d'une superficie d'1 ha 93 a 40, le Conseil Municipal décide de louer cette parcelle à M. PERCHERON Pascal, domicilié aux « Brangers », sur la base de 5 quintaux l'hectare.

Le Conseil Municipal, autorise le Maire à signer tous les documents correspondants.

***N° 2016-28*****ENQUÊTE PUBLIQUE VERMILLON :**

Le Conseil Municipal prend connaissance du dossier d'enquête publique de la Société VERMILLON MORAINÉ, en vue d'obtenir l'autorisation de réaliser des travaux d'exploitation de mines d'hydrocarbures dans l'emprise des concessions de « Château-Renard » et de « St Firmin des Bois » à partir de plateformes existantes sur le territoire des communes de Château-Renard, Chuelles, Courtenay, Saint-Firmin-des-Bois et Triguères.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré émet un avis favorable sur le projet.

***N° 2016-29*****REFUS DISSOLUTION CCAS :**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) supprime dans son article 79 l'obligation pour les communes de moins de 1500 habitants de disposer d'un centre communal d'action sociale (CCAS). Il ne remet nullement en cause la poursuite des activités sociales de la commune. Celles-ci seront exercées directement par la commune et supportées par le budget communal.

Il précise que le CCAS, lors de sa dernière séance du 17 mars dernier, a souhaité le maintien du CCAS.

Le Conseil Municipal décide de suivre l'avis du CCAS et donc de maintenir celui-ci.

**COMPTES-RENDUS DES SYNDICATS**

Le Conseil prend connaissance des comptes rendus du SAR en date des 30 novembre 2015 et 22 février 2016, du SIVLO en date du 05 novembre 2015, du Pays Gâtinais en date du 16 décembre 2015 et de la Communauté de Communes en date du 21 décembre 2015.

- Mme DESAVEINES, responsable de la commission scolaire, donne aux conseillers le bilan de la garderie du mercredi matin. Le Conseil décide de maintenir cette organisation jusqu'aux vacances d'été.

- M. MOREAU demande que la commission des finances se réunisse en milieu d'année pour faire le point sur l'utilisation des crédits budgétaire.

- Mme ALVERGNAT propose que soit organisée une réunion d'information sur les économies d'énergie avec le concours du Pays Gâtinais.

- M. MOREAU demande s'il est possible de voir avec un promoteur pour le terrain situé aux « Rouillères » acheté par l'intermédiaire de l'EPFL.

- Mme TOUZELET demande pourquoi les tilleuls en direction de Douchy ne sont pas coupés.

- M. MOREAU demande s'il ne serait pas possible de revoir les loyers des commerçants. M. RAIGNEAU répond qu'il faut tenir compte des travaux réalisés par les locataires et du maintien des commerces locaux.

- M. DE MEYER demande ce qui est prévu pour les travaux d'isolation dans le logement de l'agence postale.

- Mme ALVERGNAT informe le Conseil Municipal qu'une soirée de présentation sur l'usage d'internet et du très haut débit, à l'intention des collectivités et des entreprises est organisée au Tivoli le 16 juin à 19 H.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, la séance est levée à 23 heures 50.

M. RAIGNEAU	Mme GRAILLAT	M. TROJNAR	M. CACHON	Mme DESAVEINES
M. DE MEYER	M. MARTIN	Mme LEBEAU	Mme ALVES Absente	Mme CHABROL
Mme TOUZELET	M. CHEVALIER	M. RISSET	Mme ALVERGNAT	M. MOREAU